



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

**Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement**

Nantes, le 14 MAI 2020

Mission Énergie et Changement Climatique
Affaire suivie par : Julien MOREAU
Tél. 02 72 74 73 46
Courriel : julien-m.moreau@developpement-durable.gouv.fr
Nos réf. : JMO/MECC/2020.76

Monsieur le président,

Vous avez sollicité mon avis sur le projet de plan climat, air, énergie territorial (PCAET) de la communauté de communes Estuaire et Sillon.

Le territoire de la communauté de communes Estuaire et Sillon (CCES) concentre les enjeux liés au changement climatique et à la qualité de l'air, du fait de sa situation à l'interface des deux zones d'influence de Nantes et de Saint-Nazaire et de la présence de vastes zones de marais en rive de Loire. Il est marqué par une croissance démographique soutenue.

Le projet de PCAET matérialise la première stratégie de transition énergétique pour votre territoire et marque l'engagement de votre collectivité dans ce domaine. La communauté de communes Estuaire et Sillon est au cœur du pacte pour la transition écologique et industrielle de la centrale de Cordemais et de l'estuaire de la Loire dont vous avez été signataire le 17 janvier dernier en présence de la secrétaire d'État à la transition écologique Emmanuelle Wargon. Ce pacte a vocation à être partie prenante de votre PCAET.

Votre dossier est composé d'un diagnostic, d'une stratégie avec des objectifs fixés aux échéances réglementaires, d'un programme d'actions et d'un outil de suivi et d'évaluation. Il appelle quelques observations exposées ci-dessous.

Le diagnostic pourrait tout d'abord être plus centré sur les enjeux qui y sont identifiés afin de faciliter son appropriation par vos concitoyens et les acteurs de votre territoire.

Les priorités ont été définies dans les secteurs résidentiel-tertiaire, agriculture et industrie, ainsi que pour la production d'énergies renouvelables. L'étude de la facture énergétique a également été approfondie.

Le dynamisme démographique de votre territoire vous a conduit à définir un objectif de réduction de 24 % des émissions de gaz à effet de serre pour 2050. Cet objectif est en-deçà des objectifs fixés par le schéma régional climat air énergie et ne prend pas en compte les évolutions récentes de la stratégie nationale bas carbone (« neutralité carbone » et « facteur supérieur à 6 » art. L100-4 du code de l'énergie).

Par ailleurs, votre territoire présente une vulnérabilité particulière au risque inondation et à la hausse du niveau de la mer. Leurs impacts potentiels pourraient être davantage explicités, notamment sur les aménagements et le bâti des communes du bord de Loire, sur l'évolution des pâturages en zone de marais et sur la ressource en eau potable.

Le plan d'actions intègre des mesures d'adaptation au changement climatique, et y associe des acteurs locaux.

Je vous invite à renforcer vos actions en matière d'aménagement : adaptation du bâti et des infrastructures aux impacts du changement climatique, adaptation de la gestion de la ressource en eau, thématique transversale à intégrer aux actions « biodiversité », qui devrait inclure une réflexion sur l'impact de la montée du niveau de la mer sur les espaces de marais.

En réponse aux orientations fixées par la stratégie nationale bas carbone, et dans la perspective de l'évaluation à 3 ans de votre PCAET, je vous propose de compléter votre plan d'action en évaluant l'opportunité pour votre territoire d'un exercice de prospective à l'horizon 2050 prenant en compte la neutralité carbone. Les leviers suivants pourraient vous permettre d'améliorer les objectifs que vous avez établis :

- le renforcement de votre politique de mobilité en lien avec les projets mentionnés au sein du pacte pour la transition écologique et industrielle de la centrale de Cordemais et de l'estuaire de la Loire. Le taux d'occupation des véhicules est décisif dans la réduction des émissions et je vous encourage à mobiliser les acteurs en faveur du covoiturage, en particulier pour les trajets domicile-travail, sans oublier les transports en commun et les modes actifs (marche, vélo) pour les courtes distances,

- votre implication dans le déploiement du plan de protection de l'atmosphère Nantes-Saint-Nazaire dans la perspective de sa révision prochaine,

- la précision de vos ambitions en matière de développement des énergies renouvelables, en particulier pour l'éolien que vous citez comme important pour votre territoire, et pour le déploiement des pompes à chaleur,

- une action volontariste de concertation auprès de la profession agricole pour favoriser le stockage de carbone (prairies, haies) et la baisse des émissions dues en particulier à la fertilisation des sols, en complément du développement des circuits courts et du secteur bioconstruction que vous citez.

Par ailleurs, la gouvernance (qui va coordonner la mise en œuvre du PCAET, la concertation avec les acteurs, et le processus de suivi-évaluation) mériterait d'être détaillée dans l'action 4.3.1. En effet, l'adoption de votre PCAET place la communauté de communes Estuaire et Sillon au rang de coordonnatrice de la transition énergétique pour son territoire. Aussi, la concertation avec les acteurs du territoire et l'implication des services de la collectivité devra être entretenue et développée. L'association de l'ensemble de vos partenaires constitue un levier essentiel pour atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés.

Enfin, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement, le PCAET devra faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public après trois ans d'application. Mes services (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire et direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique), se tiennent à votre disposition pour tout complément sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous.

CK.

Claude d'HARCOURT

Monsieur Rémy NICOLEAU
Président de la communauté de communes Estuaire et Sillon
2 Boulevard de la Loire
44260 SAVENAY

Copie : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique
Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire